

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 19 octobre 2020**  
**A SAINT SYMPHORIEN (33)** **Délibération n° 102**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 13 octobre 2020

**Étaient Présents** : M. DEDIEU Vincent, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme HARRIBEY Laurence, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, M. BOUFFIN Yann, M. DELUGA François portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DELUGA François, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DELUGA François.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. LASSALLE Jean-Claude.

**TOURISME – SPORT DE NATURE :**

**Plan de financement  
Eco-compteurs**

Une mission inter-Parcs a été menée en 2019, sous l'égide du service des Sports de la Région (en lien avec les services Tourisme et Environnement) pour faire un diagnostic sur les territoires de Parcs en matière de pratiques de pleine nature pour mieux aider les PNR à être acteurs de leur développement ou de leur régulation en phase avec leurs projets de charte. En cela le rapport de mission a mentionné une série de préconisations à 3 ans et l'enjeu relatif aux fréquentations a été identifié.

En effet, la fréquentation des sites naturels par les pratiques de sports de pleine nature est en plein essor. Ainsi, la pénétration des milieux naturels, l'accessibilité aux propriétés (privés et publiques), la conciliation des usages, l'aménagement (ou non) d'espaces, sont des questions récurrentes tant pour les pratiques touristiques, associatives ou à l'occasion de manifestations (*mesure 27, mesures 48, 50 et 51 de notre charte*). Or ces fréquentations sont rarement évaluées. Se doter d'outils permet donc de suivre l'évolution d'un itinéraire, d'un accès ou d'un milieu non aménagé. Les informations récupérées peuvent être croisées avec les bases de données cartographiées par couches renseignées (SIG) et servir de base pour préconiser des actions de gestion : fermeture (longue, périodique), aménagements (détournement ou réduction de la zone fréquentée, ...) ou mise en place d'information ou de maintien.

Aussi, pour 2020, le service des Sports de la Région Nouvelle Aquitaine a annoncé sa participation à l'acquisition d'éco-compteurs sur les PNR de la Nouvelle Aquitaine.

Les services tourisme et patrimoine naturel ont identifié les enjeux et les besoins pour mettre en place de tels dispositifs pour acquérir une meilleure connaissance à des pratiques sur les espaces, pour mieux connaître la fréquentation en lien avec les événements outdoor, et la fréquentation sur des sites non aménagés, en prévision de plan de gestion ou non, et la fréquentation sur des itinéraires existants, autres que ceux des PDIPR 33 et 40

En ce sens, le PNR souhaite faire l'acquisition de 3 éco-compteurs : 2 **Systèmes PyroBox** permettant de compter tous les passages (sans distinction) et 1 **Système Multi** permettant de distinguer **piétions et vélos**. La pose est prévue en régie (à l'appui d'un logiciel guide technique) pour éviter un surcoût.

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 19 octobre 2020**  
**A SAINT SYMPHORIEN (33)** **Délibération n°102**

Le logiciel **écovisio** permet d'avoir accès aux données de tous nos éco-compteurs en place en fonctionnement 24h après le recueil des données. Il propose des présentations graphiques préétablies des résultats.

**Plan de financement 3 Eco-compteurs distincts**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
1 compteur Pyro déplaçable	3 100€	Parc naturel régional	2 376€
1 compteur Multiusages	3 900€	Patrimoine naturel – fond DREAL	3 564€
1 compteur Pyro fixe	2 900€	Région Sport nature	5 940€
Total HT	9 900€		
Total TTC	11 880€	Total TTC	11 880€

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2020.

Vincent DEDIEU  
Président du Syndicat Mixte

